



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024_38
BUDGET MULTISITES – VERSEMENT D'UNE AVANCE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....32
Pouvoir(s) :6
Votants :.....38

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, BRICHET Stéphane, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, LETHIELLEUX Jean-Michel, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, DESPORTES Philippe,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

DRIANCOURT Marc-Antoine a donné pouvoir à POMMOT Michel, BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne, RICHARD Maud a donné pouvoir à BASTARD Estelle, LEOST Marie-Hélène a donné pouvoir à GUILLOT Jean-François, BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, POLPRÉ Charlène a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, MASSE Stéphane, BERTIN Jérémy, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine,

Secrétaire de séance :

THEPAUT Michel

DELIBERATION N°DCM2024_38
Budget Multisites – Versement d'une avance

Rapporteur : Dominique FOUIN

Par délibération du Conseil municipal du 4 avril 2023, la commune des Hauts d'Anjou a décidé de créer un budget annexe destiné à suivre les études menées dans le cadre du mandat d'étude confié à la société publique locale d'aménagement ALTER Cités et les opérations d'aménagement qui s'ensuivront.

Pour 2024, il s'agit de la mise en œuvre du mandat d'études confié à ALTER Cités, les trois projets de création de quartiers d'habitations, envisagés comme une opération multisite, ci-après :

- A Châteauneuf-sur-Sarthe sur le site dit de La Baumerie (une dizaine de logements environ)
- A Soeudres sur le site dit « Le Douai » (une quinzaine de logements environ)
- A Marigné sur le site dit « Bellevue II » (une vingtaine de logements environ)

Le bilan prévisionnel des études annexé au mandat fait état d'un montant maximum de 53 000 € Hors Taxes auquel s'ajoutera la rémunération d'ALTER Cités de 9 000 € Hors Taxes.

Afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement du budget annexe Lotissement multisite sur l'exercice 2024 il convient de prévoir une avance de 56 000 € du budget principal au budget annexe.

Cette avance sera par la suite reversée au budget principal.

Les imputations concernées par cette écriture sont :

- Budget principal : dépense réelle au chapitre 27, article 27638 « autres créances immobilisées »
- Budget annexe Lotissement Multisites : recette réelle au chapitre 16, article 168748 « autres dettes »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Finances ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter le principe du versement d'une avance de 56 000 € du budget principal au budget annexe lotissement multisites.
- D'autoriser le versement de cette avance sur l'exercice 2024.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 8 avril 2024


Maryline LEZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 8 avril 2024

Est de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 8 avril 2024

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes - sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes - dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.